

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la
mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le
climat

NOR : DEVN0929363A

Arrêté du 25 MAI 2010

**portant désignation du site Natura 2000
HAUTE VALLEE DE L'ESSONNE
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 HAUTE VALLEE DE L'ESSONNE » (zone spéciale de conservation FR1100799) l'espace délimité sur la carte d'ensemble au 1/50000 ainsi que sur les deux cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Seine-et-Marne : Buthiers, Nanteau-sur-Essonne ;

2° Dans le département de l'Essonne : Boigneville, Buno-Bonnevaux, Prunay-sur-Essonne.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 HAUTE VALLEE DE L'ESSONNE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.


Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la
mer, en charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,


Jean-Louis BORLOO


Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1100799 HAUTE VALLEE DE L'ESSONNE
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 4030 Landes sèches européennes
5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
6120 * Pelouses calcaires de sables xériques
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
7210 * Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davallianae*
7230 Tourbières basses alcalines
91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères, Amphibiens et reptiles, Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- 1078 * Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

Plantes

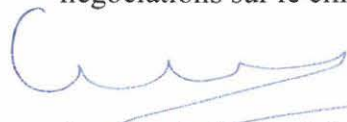
aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de
l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie


Jean-Louis BORLOO


Chantal JOUANNO


SITE NATURA 2000 Haute Vallée de l'Essonne Carte d'ensemble
FR 1100799 (Essonne et Seine-et-Marne)
Carte au 1 / 50 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC
Signé le : 25 MAI 2010

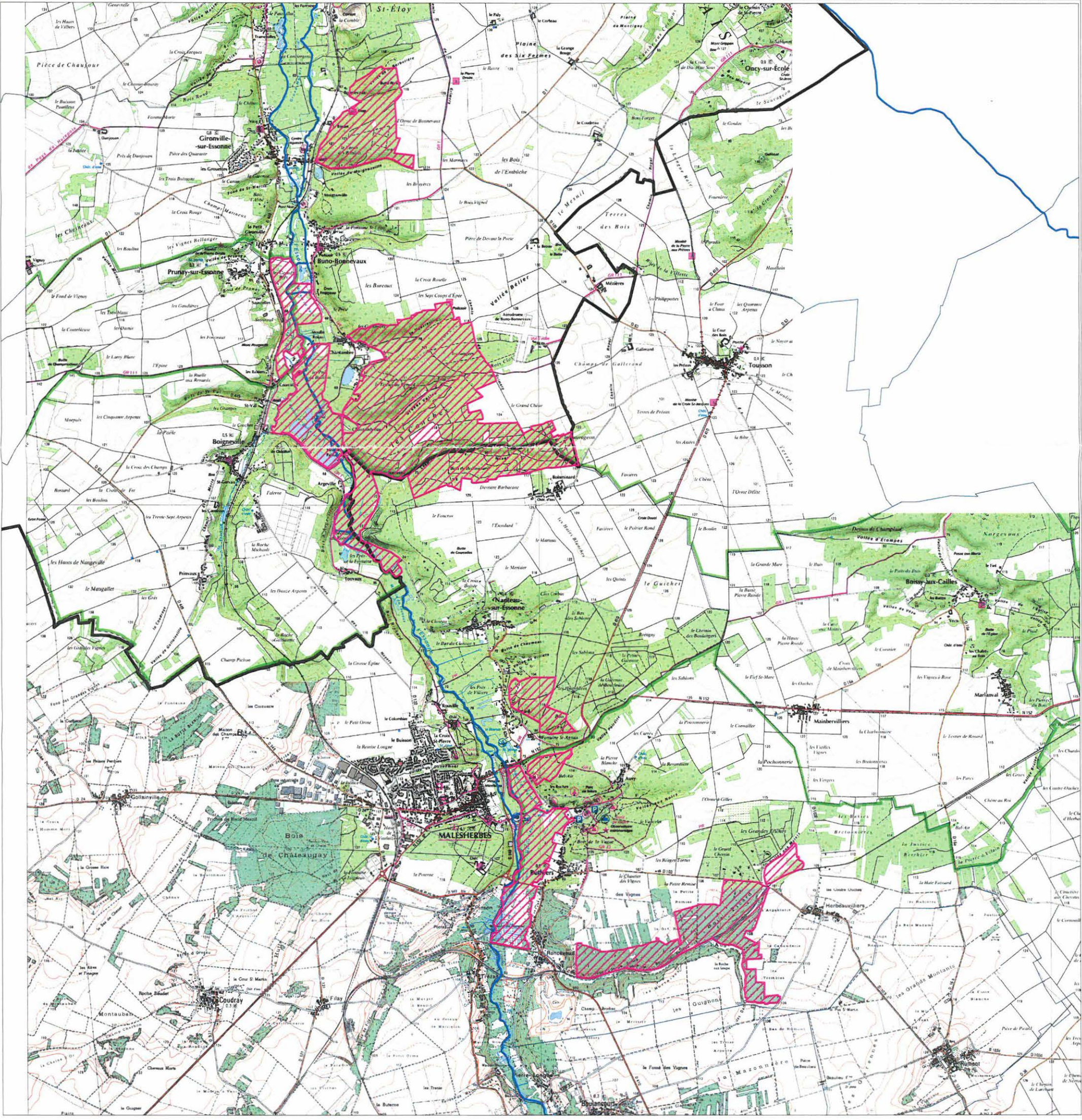


**Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
 de l'énergie, du développement durable
 et de la mer, en charge des technologies
 vertes et des négociations sur le climat**

La secrétaire d'État chargée de l'écologie


Jean-Louis BORLOO


Chantal JOUANNO



 ZSC

Echelle : 1 / 50 000

Fond scan 25®-IGN©2005

Carte Topographique IGN® : 2316 ET

SITE NATURA 2000 Haute Vallée de l'Essonne Carte 1

FR 1100799 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : 25 MAI 2010

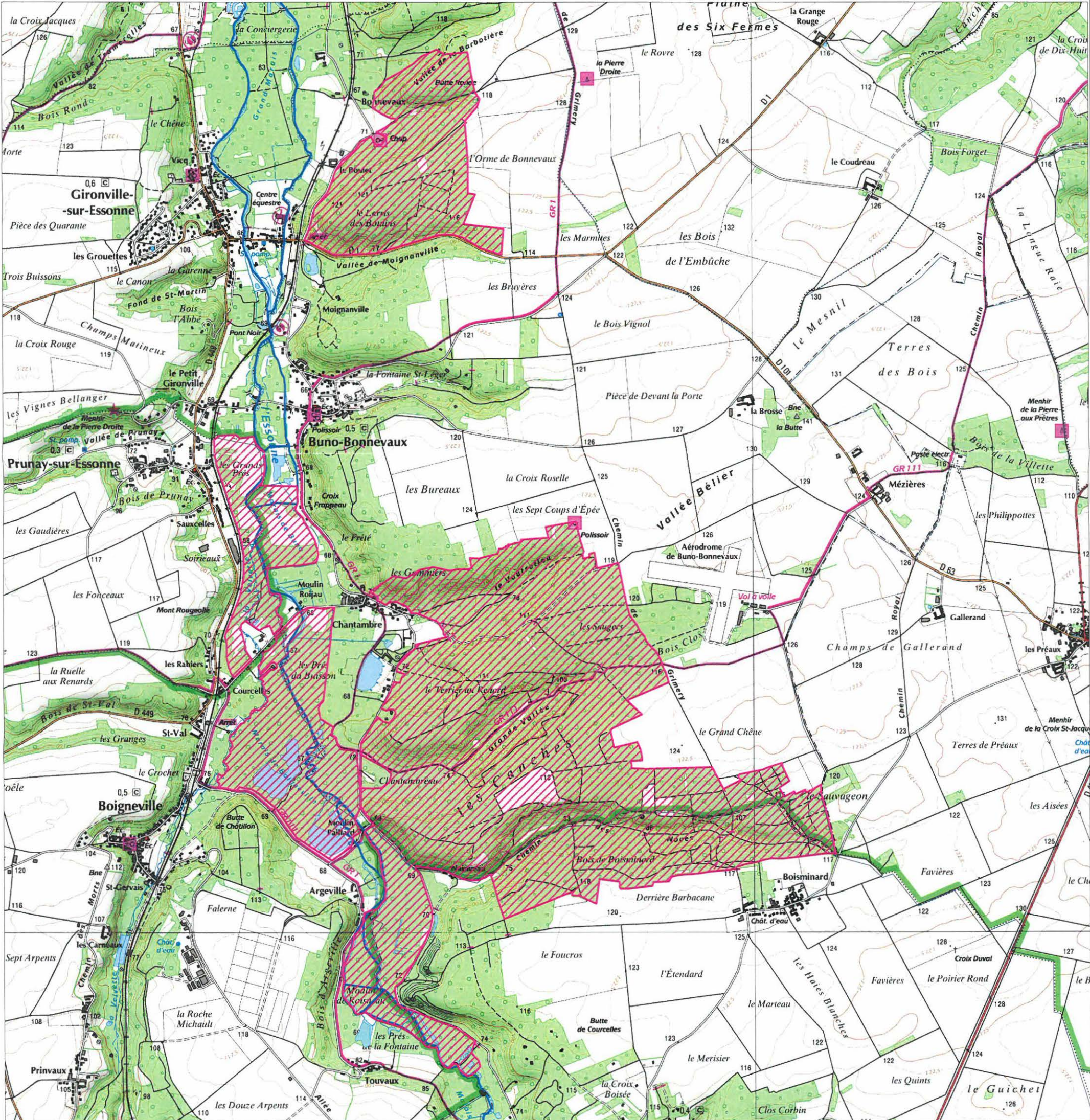
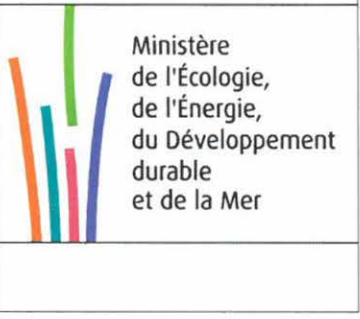


**Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de la mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le climat**

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1 / 25 000

Fond scan 25®-IGN©2005

Carte Topographique IGN® : 2316 ET

SITE NATURA 2000 Haute Vallée de l'Essonne Carte 2

FR 1100799 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : 25 MAI 2010



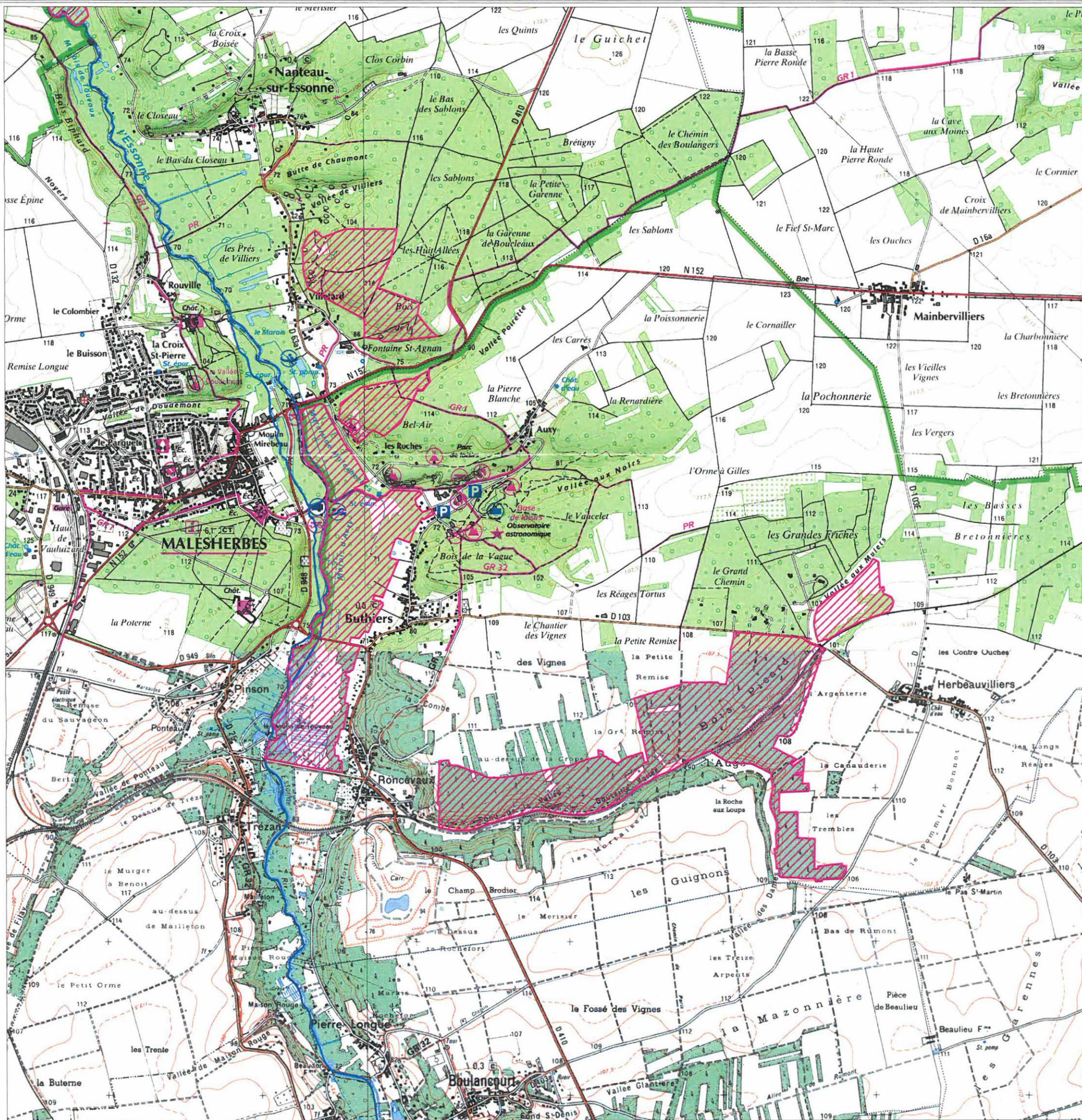
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de la mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer



ZSC

Echelle : 1 / 25 000

Fond scan 25©-IGN©2005

Carte Topographique IGN© : 2316 ET